

ACTUALITÉS

## Un accord au service des entreprises et des salariés



EN PRATIQUE

Publié le : 17.10.2014 - Modifié le : 04.01.2018

### L'accord de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) du Transport aérien repose sur trois axes

- Accompagner les entreprises dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).
- Sécuriser les parcours professionnels des salariés en mettant en place des actions d'évaluation des compétences, des actions de formations ou encore en accompagnant les salariés dans la VAE (Validation des acquis de l'expérience).
- Expérimentations territoriales sur des bassins d'emplois aéroportuaires

#### Les services Opcalia

Opcalia accompagne la branche Transport Aérien pour analyser ses besoins en formation, recrutement, organisation et management avec notamment :

- ✔ Stratégie Compétences : un diagnostic des besoins et une mise en place des actions personnalisées pour les besoins de l'entreprise
- ✔ Embarquement immédiat : pour consolider les connaissances des salariés sur les métiers aéroportuaires

*Vous souhaitez en savoir + ?*

[TA – Plaquette ADEC](#)

A LIRE AUSSI : BIENVENUE À BORD